

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Etaient présents : Mmes CANDEBAT, HERMET, LESNÉ, MESTRE, RIONDET, SANCHEZ, SOUEF, VAN DE PEER,

Mrs : BOUDOU, BOURBON, LAUTRÉ, PARPAIOLA, RACAUD, RAFTON, VIALADE

### **ELECTION DU MAIRE**

La séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal selon l'article L.2122-8 du CGCT, Mme RIONDET Patricia.

Mme Emilie VAN DE PEER, benjamine de l'assemblée est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, deux assesseurs sont désignés pour compléter le bureau de vote (Mrs LAUTRÉ Kevin et BOUDOU Sylvain), la doyenne de l'assemblée étant la présidente.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se dirige vers l'isoloir afin de voter à bulletin secret.

Après le dépouillement, la doyenne proclame l'élection du Maire.

Mme HERMET Caroline est donc proclamée Maire de Saissac avec 14 bulletins pour et 1 bulletin blanc et entre par conséquent en fonction immédiatement.

Madame le Maire prend ainsi la parole et tient à remercier avant tout son équipe municipale pour son engagement. Après avoir évoqué son attachement sincère à la commune, elle confirme sa volonté d'œuvrer pour l'avenir du village : un avenir simple, humain et vivant.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Après avoir déterminé le nombre d'adjoints (4 pour la commune de Saissac), et informé l'assemblée qu'une seule liste de 4 adjoints se présente, Madame le Maire demande à chaque conseiller de voter à bulletin secret.

Après le dépouillement, Madame le Maire proclame l'élection des 4 adjoints suivants : Mr RAFTON Thibault, Mme SOUEF Marie, Mr PARPAIOLA Michel et Mme SANCHEZ Florence, élus à l'unanimité. Les délégations seront les suivantes : Mr RAFTON Thibault (1<sup>er</sup> adjoint) – Sécurité – gestion des risques – environnement – patrimoine – tourisme

Mme SOUEF Marie (2<sup>ème</sup> adjointe) – école – santé – solidarité – social

Mr PARPAIOLA Michel (3<sup>ème</sup> adjoint) – Travaux – urbanisme – gestion du personnel technique

Mme SANCHEZ Florence (4<sup>ème</sup> adjointe) – Associations – communication – sport - Jeunesse

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU**

Lecture de la charte de l'élu est faite à l'assemblée. Cette charte indique les devoirs et les droits des élus. Chaque conseiller signe un exemplaire préalablement signé par Madame le Maire.

## **DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

La désignation des conseillers communautaires est effectuée dans l'ordre du tableau municipal établi de la façon suivante : Maire – adjoints – et les conseillers par priorité d'âge. Après concertation, sont désignés par l'équipe comme conseillers communautaires Mme HERMET Caroline, Mr RAFTON Thibault, Mme LESNÉ Anne, Mme CANDEBAT Nathalie et Mr BOUDOU Sylvain. Par conséquent, les conseillers placés devant ces personnes dans le tableau, à savoir Mme SOUEF Marie, Mr PARPAIOLA Michel, Mme SANCHEZ Florence, Mme RIONDET Patricia, Mr BOURBON Jean-Luc et Mr RACAUD Patrick sont tenus de démissionner afin de valider cette désignation.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire,

